Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

Labellisation Handisport

LE GUIDE // 2023 - 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

AVANT PROPOS 2
- LES OBJECTIFS 2
- LA DEMARCHE 3
- CONTACTS 3

POURQUOI SE LABELLISER ? 4
- LES BONNES RAISONS 4
- LES AVANTAGES POUR LE CLUB LABELLISE 4

PRESENTATIONS ET EXIGENCES 5
- PRESENTATIONS DES DISTINCTIONS 5
- EXIGENCES 7
- CRITERES SPORTIFS 9

PROCEDURES DE LABELLISATION 13
- ECHEANCIER 13
- UN OUTIL EN LIGNE 13
- LES TYPES DE CANDIDATURE 14
- LES ETAPES DE LA CANDIDATURE 14

PUBLICATION EDITEE PAR LA **FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT**
Mise à jour du 2 octobre 2023

Réalisation : Direction Technique Nationale / Pôle Territoires
Photo : CDH Somme
Contact : labels@handisport.org

AVANT PROPOS

La Fédération Française Handisport (FFH) est une association reconnue d'utilité publique, membre du Comité Paralympique et Sportif Français, du Comité National Olympique et Sportif Français et du Comité International Paralympique.

Par le biais de ses associations, de ses comités départementaux et régionaux, la principale mission de la FFH est de rendre accessible le sport aux personnes en situation de handicap moteur, visuel et auditif.

Pour répondre à cet objectif, la FFH s'est engagée dans une démarche de valorisation des clubs proposant un accueil sportif attractif aux personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel. La FFH développe ainsi 5 labels Handisport :

Ces labels représentent la reconnaissance officielle de la Fédération Française Handisport de l'investissement d'une association et de ses dirigeants dans le développement de la pratique Handisport.

LES OBJECTIFS

Cette démarche qualité poursuit trois objectifs :

- Développer une offre sportive de qualité et adaptée aux personnes en situation de handicap ;
- Apporter une information fiable et lisible sur les clubs : offres de pratique, encadrement, accessibilité des équipements sportifs ;
- Aider les clubs à se structurer grâce à la candidature qui servira d'outil de diagnostic et d'auto-évaluation.

LA DEMARCHE

La labellisation FFH est un dispositif de reconnaissance des associations Handisport. Elle s'appuie avant tout sur une démarche volontariste de ses structures qui se portent candidates.

L'association candidate peut être accessible pour un ou plusieurs types de handicaps. Ainsi, une association peut proposer une activité sportive pour un seul type de handicap parmi ceux gérés par la Fédération Française Handisport.

L'association doit assurer une cohérence et une continuité de ses services accessibles pour le ou les type(s) de handicap(s) qu'elle accueille. Ainsi, une association labellisée doit proposer une activité et du matériel en cohérence avec le public qu'elle accueille.

La procédure de labélisation tient compte de critères indispensables à son obtention. Mais il sera également demandé dans le processus de candidature plusieurs informations complémentaires et facultatives, permettant de mieux connaitre et communiquer sur l'association.

Un label est délivré par la FFH après accompagnement et contrôle du Comité Départemental Handisport et consultation du Comité Régional Handisport.

Il est valable un an pour la saison qui suit son obtention. Le club accepte, à travers une charte d'engagement, de maintenir la qualité de ses services durant cette saison.

À savoir :
Le club candidat peut compter sur l'aide et l'accompagnement de son référent départemental label. Celui-ci est en lien avec le référent régional et la commission nationale pour l 'attribution du label.

Retrouvez leurs coordonnées sur :
http://www.handisport.org/referents-departementaux-labels/

CONTACTS

✉ labels@handisport.org

LABEL CLUB
Valérie ROCHER
06 31 25 88 28
v.rocher@handisport.org

LABELS CLUB ECOLE ET CLUB AVENIR
Cécile TOUZALIN
06 62 80 63 99
c.touzalin@handisport.org

LABELS HANDISPORT SANTE
Myriam LEGRAS
07 60 94 64 21
m.legras@handisport.org

POURQUOI SE LABELLISER ?

LES BONNES RAISONS

Le label est un gage de qualité de l'offre sportive, de l'accueil et du sérieux de la structure.

- Valoriser la qualité des activités et des services proposés dans votre structure ;
- Capter des futurs pratiquants par le biais d'une communication fédérale renforcée ;
- Renforcer le sentiment de « confiance » de vos pratiquants ;
- Entrer dans une démarche d'auto-évaluation et de progression ;
- Former vos encadrants ;
- Profiter d'un accompagnement départemental individualisé : un référent à votre écoute ;
- Valoriser l'expertise de votre club auprès des partenaires publics et privés ;
- Récompenser l'investissement de vos bénévoles ;
- Porter haut les couleurs d'handisport et ses valeurs : singularité, autonomie, accomplissement.

LES AVANTAGES POUR LE CLUB LABELLISE

POUR TOUS LES LABELS

- Droit d'usage du logo du label obtenu, sous forme numérique pour une exploitation personnalisée sur l'ensemble des supports de communication de l'association ;
- La mise en avant de votre label dans l'annuaire en ligne des clubs handisport ;
- Une mise à l'honneur dans la rubrique « Mon club labellisé » des réseaux sociaux fédéraux ;
- Prise en compte des labels à travers le Dispositif de Valorisation Territoriale ;
- Une formation fédérale offerte[1] ;
- Un trophée pour tout nouveau club (avec cérémonie de remise officielle) et un diplôme chaque année.
- Un kit de communication (variable selon le label obtenu et renouvelé tous les 4 ans).

SPECIFIQUES LABEL CLUB

- Un kit de communication composé d'une banderole et d'un kakémono.

SPECIFIQUES CLUB ECOLE ET CLUB AVENIR

- Un kit de communication composé d'un poster, et d'un kakémono suspendu ;
- La visite et échanges avec un athlète des collectifs nationaux de la FFH[2].

SPECIFIQUES HANDISPORT SANTE

- Un kit de communication composé d'un poster et d'un kakémono.

[1] Frais pédagogiques uniquement. Valable sur toutes les formations fédérales organisées par le pôle Formation FFH, durant la saison qui suit l'obtention du label, pour un licencié du club. Avantage cumulable si plusieurs distinctions sont obtenues. Non cumulable si obtention de plusieurs mentions sportives dans une même distinction.
[2] Les frais engendrés par cette visite sont à la charge de la FFH (transport, hébergement, restauration).

PRESENTATIONS ET EXIGENCES

PRESENTATIONS DES DISTINCTIONS

À savoir :
Une association pourra :
- obtenir plusieurs distinctions s'il respecte les critères requis pour chacune d'entre elles.
- obtenir une même distinction dans plusieurs disciplines s'il réunit les critères pour chacune des disciplines

LE LABEL CLUB

Un club labellisé est une association sportive permettant à une personne en situation de handicap moteur, physique ou sensoriel de pratiquer, entre pairs, une activité physique de manière régulière avec du matériel adapté, un encadrement formé et dans un environnement sécurisé et de qualité.

Le label club est nécessairement attribué au regard d'une activité sportive choisie.

LE LABEL CLUB ECOLE

Un Club Ecole Handisport est un espace d'accueil de jeunes de moins de 16 ans, en situation de handicap moteur ou sensoriel, qui souhaitent s'initier à la pratique sportive et s'entrainer dans les disciplines organisées par le mouvement handisport. Elle propose une pratique hebdomadaire et organise plusieurs disciplines tout au long de la saison sportive.

Le Label Club Ecole est un label multisport.

LE LABEL CLUB AVENIR

Un Club Avenir Handisport est une association sportive qui permet à des jeunes de moins de 18 ans en situation de handicap moteur ou sensoriel, de pratiquer une discipline de manière renforcée avec un objectif de progression technique et physique. Il favorise la participation des jeunes aux organisations officielles de la FFH.

Le Label Club Avenir est nécessairement attribué au regard d'une activité, identifiée parmi la liste des activités éligibles.

LES LABELS HANDISPORT-SANTE : HANDI'FORM ET HANDI'SANTE

Un club labélisé Handi'form et/ou Handi'Santé est une association qui propose à ses pratiquants un programme HandiSport-Santé tel que défini par la commission HandiSport-Santé en tenant compte des exigences définies par la commission HandiSport santé[3].

Il existe 2 niveaux de labellisation qui sont fonction du niveau de formation de l'encadrant :

- Label Handi'Form :

  Prise en charge d'un public en situation de handicap sans maladie chronique associée.

- Label Handi'Santé :

  Prise en charge d'un public porteur d'une maladie chronique avec ou sans handicap. Insertion possible dans un dispositif de « sport sur prescription (ordonnance) » si l'encadrant respecte les critères de qualification imposés par le décret ministériel.

[3] http://www.handisport.org/le-handisport-sante/

EXIGENCES

PREREQUIS COMMUNS

Une association qui souhaite candidater à un label handisport devra répondre aux prérequis suivants :

- Être affiliée l'année précédant sa candidature et être affiliée au moment où elle candidate ;
- Ne pas être réservée exclusivement aux membres d'un établissement ;
- Être présente ou représentée (pouvoir) à l'AG de son Comité Départemental Handisport ;
  (Sauf pour le Label Club Accès Haut-niveau : critère précisé en page 12) ;
- Avoir mis à jour ses informations (coordonnées, sports réellement proposés, publics accueillis et sites de pratique) sur l'outils Licences & Affiliations de l'Extranet Handisport ;
- Prendre une licence handisport à tous ses pratiquants

Principes éthiques :

- Tous les cadres, encadrants dirigeants et intervenants de la structure support, qu'ils soient bénévoles ou rémunérés, doivent être à jour de leur licence pour la saison d'octroi du label. Ils doivent bénéficier d'une honorabilité attestée, non remise en cause par des procédures administratives et/ou judiciaires fondées sur des agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ou toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.
- En application du principe de prévention, la labellisation est ainsi délivrée aux structures dont la composition des effectifs n'emporte aucune suspicion ou risque pour la sécurité des pratiquants.
- En présence d'un cas litigieux sur l'honorabilité d'un ou de membres de la composition de la structure, le comité directeur est saisi, sur proposition de la Commission Nationale de Labellisation, pour statuer sur la délivrance ou pas du label considéré.

EXIGENCES PREALABLES

- Vous renseignez les personnes par téléphone ou par mail toute l'année avec un délai de réponse réduit (max 72h après la demande) ;
- Vous proposez un accueil personnalisé à tout nouveau pratiquant ;
- Vous proposez au moins une première séance test gratuite ;
- Vous proposez au moins un service d'aide adapté au public accueilli :
  - Transport du sportif jusqu'au lieu de pratique ;
  - Assistance dans la préparation du sportif ;
  - Guide pour déficient visuel ;
  - Interface ou traducteur LSF lors de la pratique pour sportifs sourds ;
  - Utilisation d'un service de traduction LSF à distance lors de la prise de contact pour les sportifs sourds ;
  - Autres…
- Vous disposez d'un site internet ou d'une page sur les réseaux sociaux ;
- L'installation sportive est accessible au public accueilli dans l'activité (continuité d'usage du parking au site de pratique) ;
- Vous mettez du matériel adapté à disposition des sportifs ;
- Vous conseillez et orientez les sportifs pour qu'ils se procurent du matériel adapté ;
- Vous conseillez les sportifs pour financer leur matériel ;
- Vous entretenez régulièrement le matériel mis à disposition de vos adhérents et les Equipements de Protection Individuelle (EPI).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET FACULTATIVES

Les informations suivantes sont demandées lors du processus de candidature mais ne sont pas bloquantes pour l'obtention d'une distinction. Elles servent ensuite à la FFH et ses comités pour mieux connaitre et communiquer sur l'association labellisée.

- Vous proposez des tarifs ou formules d'adhésion adaptées (bénévoles, famille, jeunes, publics défavorisés...) ?
- Vous avez signé une convention avec une ou des structures du mouvement sportif local pour le développement de vos pratiques ?
- Vous avez signé une convention avec une ou des structures dans le milieu des établissements médico-sociaux, établissements scolaires avec élèves en situation de handicap ou associations du milieu du handicap (FAF, APF, ...) ?;
- Vous avez un rôle dans le mouvement handisport local ? (Membre, technicien, …) ?
- Vous coopérez avec d'autres clubs FFH autour de vous ?
- Vos bénévoles ont suivi des formations fédérales ces 3 dernières années ?

CRITERES SPORTIFS

LE LABEL CLUB

Pratiquants

- Pour les sports individuels : vous avez au minimum 2 pratiquants ;
- Pour les sports collectifs : vous avez le nombre de joueurs réglementaires par équipe + 2 pratiquants.

Créneaux de pratique

- Pour les sports sans saisonnalité : vous proposez au moins 2 séances dirigées par semaine d'une durée minimum d'une heure et demie effective ;
- Pour les sports saisonniers : vous proposez au moins 24 séances de 2h minimum encadrées dans l'année. Ces séances doivent être réalisées sur des jours différents.

Disciplines sportives proposées

- Il n'y a pas de restriction dans le choix de l'activité à partir du moment où elle est déclarée sur l'outil affiliation et licences comme étant pratiquée au sein du club.

Encadrement diplômé

- Vous identifiez un moniteur référent présent sur les créneaux de pratique. Cet encadrant doit être titulaire d'un des diplômes suivants[4] :

➔ **Catégorie A**

- **Formation fédérale handisport multisport ou de spécialité** :
  Animateur, Moniteur, CQH (complet), Entraîneur
  Cas particulier des formations plongée : EH1, EH2, MFEH1, MFEH2
- **BEES Handisport**[5]
- **DEJEPS Handisport**[6] ;
- Licence **STAPS - APA(S)**[6] complétée par la formation FFH gratuite en ligne « Les Indispensables ».
- **DESJEPS, DEJEPS, BEES, BPJEPS**[6] complété par la formation FFH gratuite en ligne « Les Indispensables » et par soit un Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap (CC AIPSH), soit un Certificat de Spécialisation Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap (CS AIPSH).

➔ **Catégorie B**

Les diplômes suivants doivent être complétés par la formation FFH gratuite en ligne « Les Indispensables » et ne seront reconnus pour la labélisation que jusqu'à la campagne de la labélisation 2023 incluse (attention dernière campagne pour laquelle ces diplômes sont acceptés).

- **Initiateur Handisport**
- **Initiateur, Animateur, Moniteur, Entraîneur des fédérations sportives délégataires**
- **Licence STAPS - ES ou EM**[6]
- **DESJEPS, DEJEPS, BEES, BPJEPS**[6]
- **Formation Sport et Handicap des fédérations sportives délégataires**,
- **CQP**[6]
- Cas particuliers Foot-Fauteuil, Sarbacane, Boccia et Fléchette pendulaire : dans l'attente de la mise en place d'une formation fédérale, il est possible de passer une Reconnaissance de l'Engagement Handisport (limitée dans le temps). Plus d'informations concernant la REH, contacter le pôle formation : formation@handisport.org.

[4] Les prérogatives du diplôme doivent être conformes à la discipline pour laquelle le label est demandé.
[5] Carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité.

LE LABEL CLUB ECOLE

Pratiquants

- Vous avez au minimum 10 jeunes licenciés U16, tous types de licence (compétition, loisirs, établissement) et tous sports confondus.

Créneaux de pratique

- Vous proposez au minimum une séance d'1h de pratique hebdomadaire, hors vacances scolaires. Cette séance est proposée sur un créneau adapté à l'accueil des jeunes: en semaine entre 17h et 20h ou mercredi après-midi ou samedi.
  En complément, pour répondre à l'exigence multisport de ce label, vous pouvez organiser des journées découvertes, stages ou séjours sportifs pour vos jeunes licenciés.

Disciplines sportives proposées

- Vous proposez minimum 5 disciplines sur la saison sportive, dont au moins 3 parmi les sports suivants, organisés en commission fédérale à la FFH :

Athlétisme	Foot à 5 Mal-marchants	Randonnée et FTT
Basket fauteuil	Football sourds	Rugby fauteuil
Boccia	Foot fauteuil électrique	Sarbacane
Bowling sourd	Goalball	Ski Alpin
Canoë-kayak	Développé-couché /	Ski Nordique
Cyclisme	Musculation	Snowboard
Escrime	Handball sourds	Tennis de table
Foot à 5 DV	Natation	Tir à l'arc

Pour répondre à l'exigence multisport, les disciplines peuvent être organisées de façon hebdomadaire et/ou par cycle et/ou ponctuellement (journée découverte, stages, séjours). Exemples :
- 2 disciplines à chaque séance hebdomadaire + une journée découverte d'un sport à chaque vacances scolaires.
- 1 discipline entre chaque période de vacances scolaires, soit 5 disciplines sur la saison.
- 3 sports à chaque séance hebdomadaire + un séjour découverte proposant au moins 2 nouvelles disciplines.

Encadrement diplômé[6]

- Vous identifiez un moniteur référent présent sur les créneaux de pratique. Cet encadrant doit être titulaire d'un des diplômes suivants :
  - **Formation fédérale handisport option multisport** : Animateur ou Moniteur ;
  - **BEES Handisport**[7]
  - **DEJEPS Handisport**[8] ;
  - Licence **STAPS - APA(S)**[8] complétée par la formation FFH gratuite en ligne « Les Indispensables ».
  - **BPJEPS Mention APT**[8], complété par un CQH - Activité Physique pour Tous (APT) ;
  - **BPJEPS Mention APT**[8] complété par la formation FFH gratuite en ligne « Les Indispensables » et par soit un Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap (CC AIPSH) soit un Certificat de Spécialisation Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap (CS AIPSH).
- Diplômes également acceptés mais uniquement pour l'encadrement de l'activité concernée :
  - **Formation fédérale handisport de spécialité** : Animateur, Moniteur, CQH (complet), Entraîneur.
  - **DESJEPS, DEJEPS, BEES, BPJEPS**[8] complété par la formation FFH gratuite en ligne « Les Indispensables » et par soit un Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap (CC AIPSH), soit un Certificat de Spécialisation Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap (CS AIPSH).

---

[6] Les prérogatives du diplôme doivent être conformes à la discipline pour laquelle le label est demandé.
[7] Carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité.

LE LABEL CLUB AVENIR

Pratiquants

- Vous avez au minimum 5 jeunes licenciés U18 dans le sport pour lequel vous candidatez dont minimum 3 licenciés de type compétition.

Créneaux **de pratique**

- Vous proposez au minimum 2 séances d'1h30 de pratique hebdomadaire de la discipline pour laquelle vous candidatez, hors vacances scolaires.
  Ces séances sont proposées sur un créneau adapté à l'accueil des jeunes: en semaine entre 17h et 20h ou mercredi après-midi ou samedi.

Disciplines **sportives proposées**

- Vous candidatez à ce label pour l'une des disciplines suivantes :

Athlétisme	Foot à 5 DV (cécifoot)	Natation
Basket fauteuil	Football sourds	Rugby fauteuil
Boccia	Foot fauteuil électrique	Ski Alpin et snowboard
Bowling sourd	Goalball	Ski Nordique
Cyclisme	Développé-couché	Tennis de table
Escrime	Handball sourds	Tir à l'arc

Encadrement diplômé[8]

- Vous identifiez un moniteur référent présent sur les créneaux de pratique. Cet encadrant doit être titulaire d'un des diplômes suivants :
  - **Formation fédérale handisport de spécialité** :
    Moniteur, CQH (complet) ou Entraîneur.
  - **BEES Handisport**[9];
  - **DEJEPS Handisport**[10] ;
  - Licence **STAPS - APA(S)**[10] complétée par la formation FFH gratuite en ligne « Les Indispensables ».
  - **DESJEPS, DEJEPS, BEES, BPJEPS**[10] complété par la formation FFH gratuite en ligne « Les Indispensables » et par soit un Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap (CC AIPSH) soit un Certificat de Spécialisation Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap (CS AIPSH)

Participation au **circuit de** compétition **fédéral**

- Vous engagez au minimum 3 jeunes licenciés de types compétition sur une des compétitions officielles de la commission fédérale concernée (du régional au national).
  L'engagement doit avoir eu lieu ou être programmé durant la saison sportive au cours de laquelle vous candidatez et reconduit ensuite chaque année.

[8] Les prérogatives du diplôme doivent être conformes à la discipline pour laquelle le label est demandé.
[9] Carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité.

LE LABEL SPORT SANTE HANDI'FORM

Pratiquants

- Vous avez au minimum 3 personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel participant au programme HandiSport-Santé proposé, dont les capacités physiques sont suivies et évaluées régulièrement.

Créneaux de pratique

- Vous proposez au moins 1 séance dirigée par semaine d'une durée minimum d'une heure et demie effective.
- Et vous proposez en complément de la séance collective, une séance en autonomie progressive pour atteindre les 45min avec un suivi de l'éducateur.

Disciplines proposées

- Il n'y a pas de restriction dans le choix de l'activité à partir du moment où l'objectif n'est pas la recherche d'un perfectionnement technique ou d'une performance. Toutes les activités, y compris celles de la vie quotidienne, peuvent être proposées si elles respectent les principes du HandiSport-Santé tels que définis en formation.

Encadrement diplômé

- L'encadrant sportif a validé le module 1 de la formation HandiSport-Santé, il est donc reconnu comme animateur HandiSport-Santé. C'est lui qui anime les séances en club, qui conçoit et explique les séances en autonomie à chaque pratiquant et qui les accompagne.

LE LABEL SPORT SANTE HANDI'SANTE

Pratiquants

- Vous avez au minimum 3 personnes atteintes d'une maladie chronique participant au programme HandiSport-Santé proposé, dont les capacités physiques sont suivies et évaluées régulièrement.

Créneaux de pratique

- Vous proposez au moins 2 séances dirigées par semaine d'une durée minimum d'une heure et demie effective.
- Vous proposez au moins 1 séance en autonomie progressive pour atteindre les 45min avec un suivi de l'éducateur.

Disciplines proposées

- Il n'y a pas de restriction dans le choix de l'activité à partir du moment où l'objectif n'est pas la recherche d'un perfectionnement technique ou d'une performance. Toutes les activités, y compris celles de la vie quotidienne, peuvent être proposées si elles respectent les principes du HandiSport-Santé tels que définis en formation.

Encadrement diplômé

- L'encadrant sportif a validé le module 2 de la formation HandiSport-Santé, il est donc reconnu comme éducateur HandiSport-Santé. C'est lui qui anime les séances en club, qui conçoit et explique les séances en autonomie à chaque pratiquant et qui les accompagne.

A noter : *La commission HandiSport-Santé propose aux clubs proposant déjà des actions sport santé similaires aux programmes décrits ci-dessus, dont les encadrants sportifs répondent aux prérequis du/des modules de formation, un dispositif de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience dont le dossier est à demander à l'adresse : handisportsante@handisport.org*

PROCEDURES DE LABELLISATION

ECHEANCIER

LABELLISATION • ECHEANCIER 2023 - 2024

<table>
<tr><th colspan="3">NOVEMBRE</th><th colspan="2">DECEMBRE</th><th colspan="3">JANVIER</th><th>FEVRIER</th><th colspan="2">MARS</th><th colspan="2">AVRIL</th><th>MAI</th></tr>
<tr><td colspan="3"></td><td colspan="8">Candidature des clubs</td><td rowspan="3">Commission Nationale de Labellisation</td><td colspan="3" rowspan="3">Mise en conformité des clubs si besoin</td><td colspan="2" rowspan="3">Officialisation des Labels</td></tr>
<tr><td colspan="3"></td><td colspan="8">Etude des candidatures par les CDH</td></tr>
<tr><td colspan="3"></td><td colspan="8">Commentaires des CRH après étude des CDH</td></tr>
</table>

UN OUTIL EN LIGNE

PRESENTATION

Pour candidater et suivre l'évolution de sa candidature, l'association doit se connecter à l'extranet handisport :

- https://extranet.handisport.org

C'est sur cet outil en ligne que l'association renseigne les informations nécessaires à sa candidature ou au renouvellement de son label. Il permet également aux référents départementaux, régionaux et nationaux de traiter et suivre les dossiers en ligne. Il est donc un outil incontournable du dispositif.

À noter : Faire une demande de compte extranet pour administrer le label ou demander l'ouverture de droits spécifiques à l'administration du label.

LES UTILISATEURS

Qui sont ces utilisateurs et leur rôle ?

- Pour la structure candidate : L'interlocuteur label.
  Le club doit désigner un utilisateur (parmi les licenciés de la structure) qui effectuera la candidature (ou le renouvellement) du club. Il sera le responsable du dossier label.

- Pour le comité départemental : le référent label départemental.
  Il instruit et contrôle le dossier du club après visite sur site.

- Pour le comité régional : le référent label régional.
  Il peut consulter les dossiers en ligne et les commenter au besoin.

- Pour la fédération : les référents nationaux Labels.
  Il gère les dossiers transmis par le référent départemental pour les présenter à la commission nationale de labellisation.

SUIVI DE CANDIDATURE

Une fois la candidature finalisée, le club peut suivre le parcours de son dossier sur l'outil label.

LES TYPES DE CANDIDATURE

Toute candidature s'effectue via l'outil label sur l'extranet handisport (https://extranet.handisport.org).

PREMIERE CANDIDATURE

Un club affilié qui souhaite obtenir une ou plusieurs distinctions, pour la première fois, effectue sa demande en ligne sur l'outil.

RENOUVELLEMENT ET NOUVELLE DISTINCTION

Le club est appelé à renouveler son label chaque saison. Quand il se connecte à l'outil Label de l'extranet Handisport, il retrouve son dossier rempli l'année précédente. Il vérifie les informations générales et celles présentes dans chaque distinction renseignée et peut, le cas échéant, ajouter ou supprimer des distinctions et mentions sportives.

Une fois le dossier rempli en ligne, le référent départemental effectuera également une visite.

LES ETAPES DE LA CANDIDATURE

ETAPE 1 : CANDIDATURE

1. Accéder à l'outil
   - Page d'accueil de l'extranet handisport : **https://extranet.handisport.org** ;
   - Faite une demande de création de compte si vous n'en avez pas encore pour votre club ;
   - Vérifiez vos possibilités d'accès si toutefois vous aviez déjà un compte ;
   - Cliquez sur l'onglet « Label ».

2. Enregistrer sa candidature
   - Tous les prérequis sont respectés : vous pouvez entrer sur votre dossier ;
   - Renseignez les champs demandés dans la partie générale puis ajouter les distinctions.
   - Renseignez les informations pour chaque distinction candidatée.

A noter : À ce stade, il est possible d'enregistrer son dossier et d'y revenir à tout moment (durant la période de candidature).

3. Finaliser sa candidature
   - Une fois tous les champs renseignés, vous devez vous engager à respecter la charte du club labellisé et « Soumettre » votre candidature en ligne. C'est à cette étape que le référent départemental est averti par un mail automatique de votre candidature ou renouvellement.

ETAPE 2 : VISITE DU CLUB

- Le Référent Départemental Label prend contact pour une visite sur site et pour faire le point sur le dossier du club avec l'interlocuteur label du club.

ETAPE 3 : PUBLICATION DES RESULTATS

- Après la visite du club et le contrôle du dossier, le comité départemental transmet le dossier aux référents régional et national.
- En mai, la structure candidate est informée de l'issue de sa candidature (label accordé ou non accordé) avec le détail dans son espace sur l'outil label.